

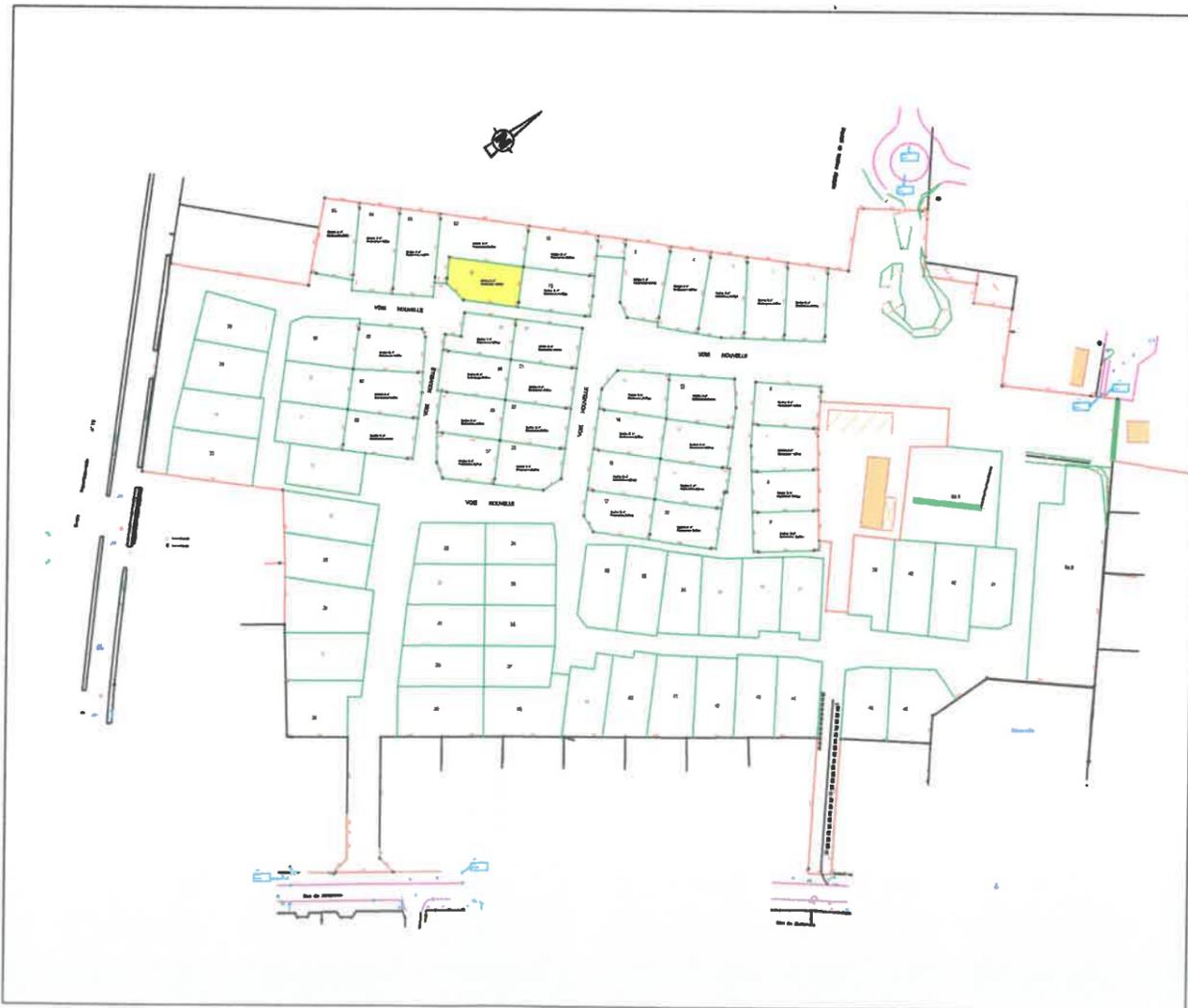
COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Lotissement : "Les Hauts de la Princière"

AMENAGEUR : SARTHE HABITAT

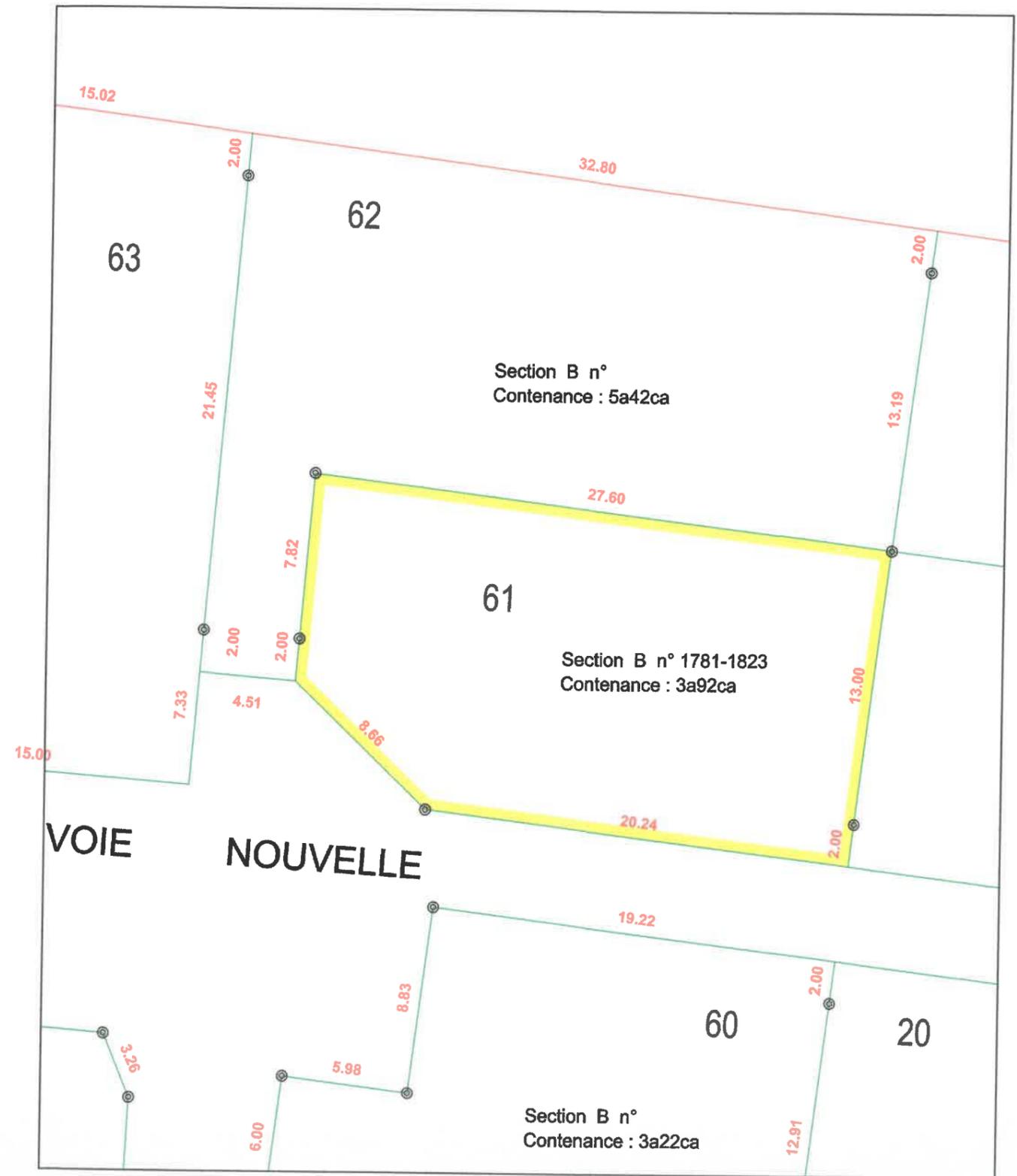
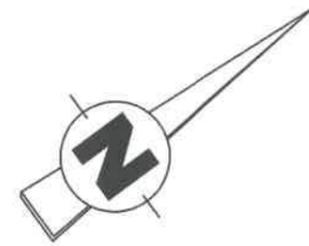
PLAN DE VENTE DU LOT n° 61

PLAN DE SITUATION



PLAN DE BORNAGE

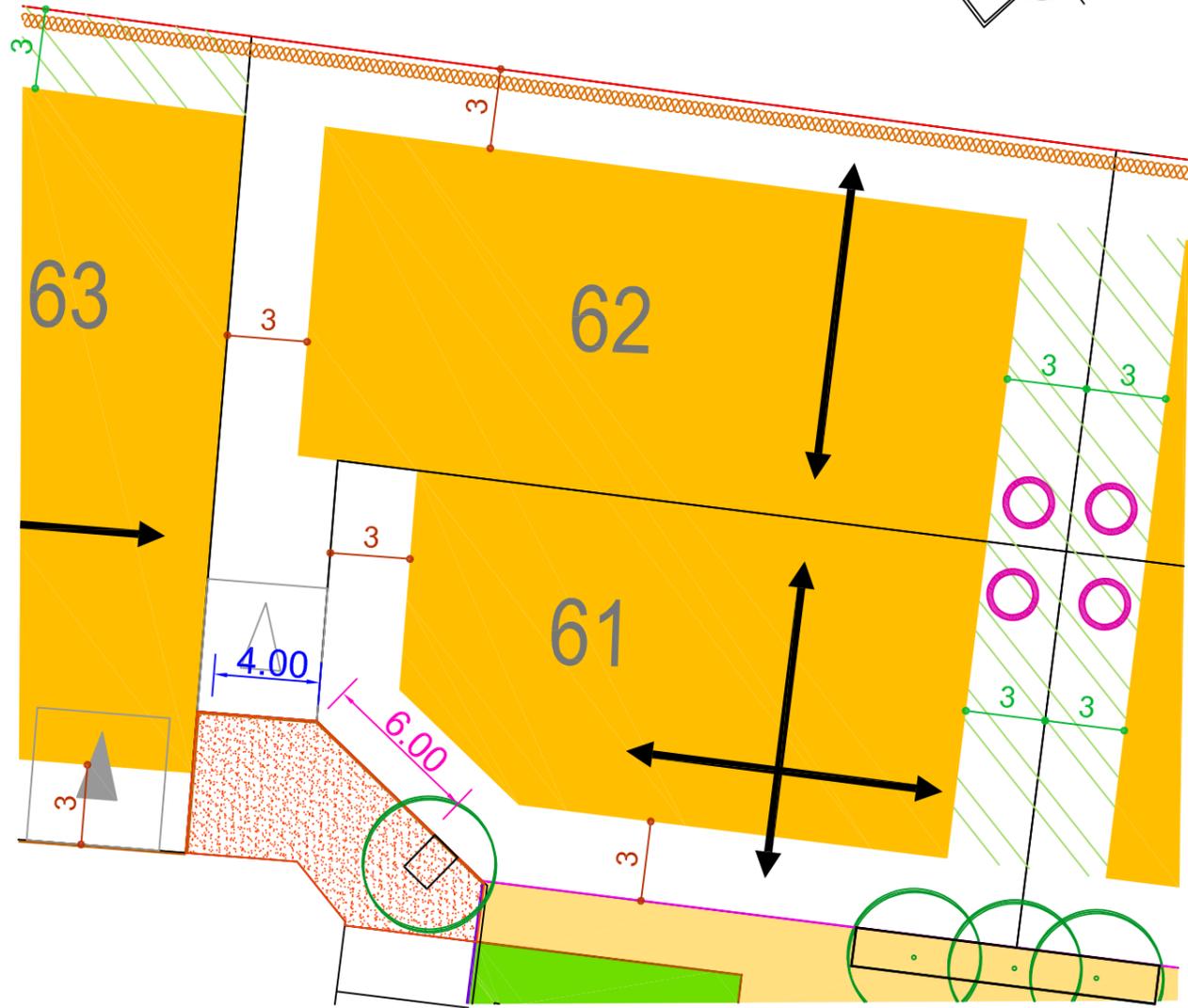
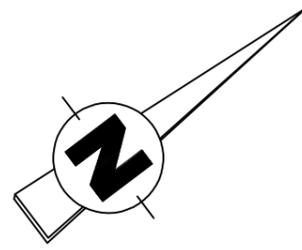
ECHELLE : 1/250



levé et dressé par J.M PELLE
Géomètre - Expert
12 Boulevard Leprince Ringuet 72000 LE MANS
Dossier 17088 Tél.02-43-20-46-23 Le 23/08/2017

REGLEMENT GRAPHIQUE

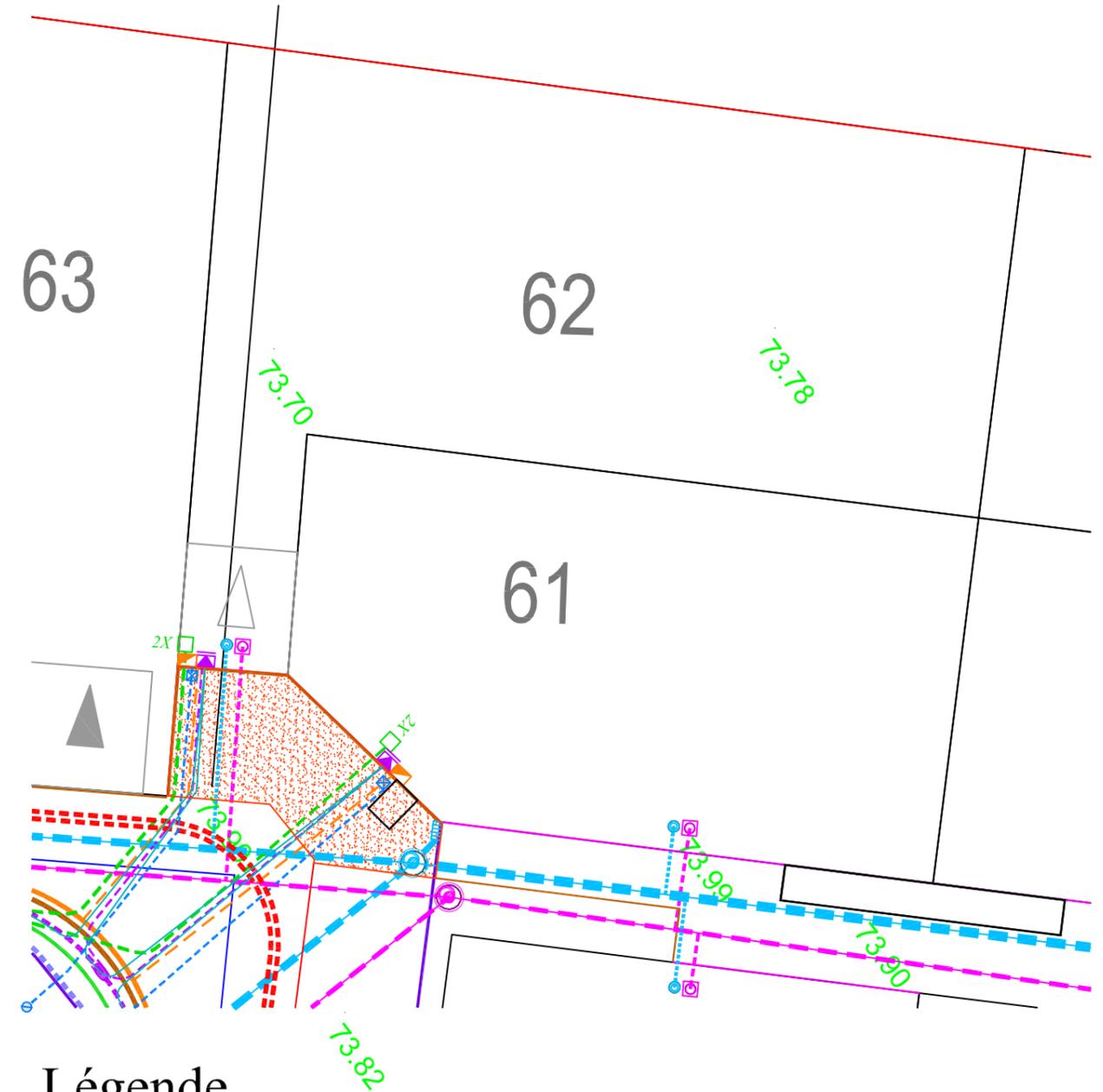
ECHELLE : 1/250



- 5.00
- 6.00 Accès de lot imposé, largeur selon cotation indiquée au plan
- 4.00
- 3 Cotation marge de recul
- Zone constructible Primaire
- Zone constructible Secondaire
- 3 Cotation de la largeur de la zone
- Axe de faitage
- Principe d'implantation des abris de jardin
- Haie champêtre plantée dans le cadre de l'aménagement - Obligation de maintien et d'entretien à charge de l'acquéreur - Continuité à préserver en cas d'implantation d'annexe
- Obligation d'accompagnement végétal de la clôture à charge de l'acquéreur - Continuité à assurer en cas d'implantation d'annexe

PLAN DES RESEAUX

ECHELLE : 1/250



Légende

- 71.20 Cotes terrain naturel
- Branchement Eaux Usées
- Branchement Eaux Pluviales
- Candélabre
- 2x Regard F.T.
- Coffret EDF
- Coffret GDF
- Citerneau AEP

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Lotissement « Les Hauts de la Princièrè »

Aménageur : SARTHE HABITAT

La société SARTHE HABITAT a été autorisée à lotir un terrain sis à LA SUZE SUR SARTHE (72210). Les terrains sont destinés à la construction de maisons d'habitation individuelles.

Les opérations de bornage et d'arpentage ont été réalisées par la SASU CABINET JM PELLE, Géomètre - Expert au MANS.

DESIGNATION

Le lot n° 61 figure au cadastre de la commune de LA SUZE SUR SARTHE sous les numéros 1781 et 1823 de la section B pour une contenance de trois ares et quatre-vingt-douze centiares.

3 a 92 ca

DELIMITATION

Le lot n° 61 borde :

➤ **au nord :**

➤ Le lot n°19 suivant une ligne droite d'une longueur de 15.00 mètres matérialisée par une première borne ronde située en limite de son extrémité Ouest et une seconde borne ronde située à 2,00 mètres en retrait de son extrémité Est

➤ **à l'est :**

La voie nouvelle suivant une ligne brisée formée par deux droites :

- ✓ La première droite d'une longueur de 20.24 mètres est matérialisée par une borne ronde située à l'extrémité Sud joignant la seconde droite.
- ✓ La deuxième droite est d'une longueur de 8.66 mètres.

➤ **au sud :**

➤ Le lot n°62 suivant une ligne droite d'une longueur de 9.82 mètres matérialisée par une première borne ronde située à 2,00 mètres en retrait de son extrémité Est et une seconde borne ronde située en limite de son extrémité Ouest.

➤ **à l'ouest :**

➤ Le lot n°62 suivant une ligne droite d'une longueur de 27.60 mètres.